



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa

AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATION D'INTERET

Services de Consultant pour la réalisation d'une étude concernant le transfert des usines de la SNCPA et l'aménagement des sites

Date : 26/02/2018

1. La Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa (SNCPA) a demandé un don de la Banque Islamique de Développement (BID), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Etude concernant le transfert des usines de la SNCPA et l'aménagement des sites.**

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent les phases suivantes :

A. Phase I : Diagnostic de l'existant et étude des variantes proposées :

- Faire un inventaire et un diagnostic des unités de production existantes et dégager la liste des équipements viables
- Définir les variantes possibles des nouvelles unités de production, en tenant compte des axes de développement stratégique de la SNCPA
- Déterminer le cout estimatif pour chacune des variantes proposées
- Proposer les étapes à suivre pour le démontage des usines existantes
- Etudier l'impact environnemental et social de l'ancien site

B. Phase II : Conception des nouvelles usines et aménagement du nouveau site :

- Elaborer un avant-projet sommaire
- Elaborer une étude environnementale conformément aux stipulations du décret N°2005-1991 du 11 juillet 2005
- Fournir une estimation des couts globaux du projet (démontage, transfert, montage, aménagement des sites, etc.)

C. Phase III : Aménagement et valorisation de l'ancien site :

- Proposer des solutions pour l'aménagement de l'ancien site et sa valorisation

D. Phase IV : Préparation des dossiers : APD (avant-projet détaillé) et DAO (dossier d'appel d'offre).

3. Dans ce cadre, la SNCPA lance le présent avis à manifestation d'intérêt pour la constitution d'une liste restreinte de bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études, à consulter pour fournir les services décrits ci-dessus.
4. La SNCPA invite les bureaux d'études nationaux intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt,
 - Un dossier de présentation du bureau d'études ou du groupement incluant une brève présentation de son organisation, ses moyens humains.
 - Les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, spécialités : procédés, chimie, papeterie, etc.).
5. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Cela peut inclure l'association avec des experts étrangers. Toutefois, le bureau d'études, devra dans ce cas fournir, au moment de présenter son offre, plus de 50% d'hommes-mois, à partir d'experts nationaux.
6. Un consultant sera sélectionné sur liste restreinte, en accord avec les procédures spécifiées dans les directives pour l'utilisation des consultants dans le cadre des projets financés par la Banque Islamique de Développement (édition mai 2009), qui sont disponibles sur le site web de la banque à l'adresse : <https://www.isdb.org/irj/portal/anonymous?NavigationTarget=navurl://45e7d843b6609ac754007870474097e8>.
7. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

DESIGNATION DU CRITERE	NOTE
1. Nature des activités du bureau d'études en rapport avec le domaine des prestations	15 points
2. Nombre d'années d'expérience du bureau d'études	10 points
3. Qualifications du bureau d'études dans le domaine des prestations	45 points
4. Organisation technique et managériale du bureau d'études	10 points
5. Qualifications générales et nombre de personnels professionnels	20 points
TOTAL	100 points

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la SNCPA à l'adresse suivante :

6, Av. Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Téléphone : (+216) 71 349 633

Fax : (+216) 71 342 985

E-mail : ghodhbenilabid@gmail.com

Horaires de travail : du lundi au vendredi

Matin 8 :00 H à 12 :00 H

Après-midi 13 :00 H à 17 :00 H

9. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées sous plis fermé et recommandé ou déposées directement au bureau d'ordre central de la SNCPA à l'adresse mentionnée ci-dessus et **ce au plus tard le 19/03/2018 à 10 :00 H**, le cachet du bureau d'ordre central de la SNCPA faisant foi. L'enveloppe extérieure doit porter l'adresse de La Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa, les références de l'AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATION D'INTERET : "**Services de Consultant pour la réalisation d'une étude concernant le transfert des usines de la SNCPA et l'aménagement des sites**" et la mention "NE PAS OUVRIR".